

Marc LAMUR
SCI de LORETTE
7, lorette
33190 SAINT MICHEL DE LAPUJADE

MAIRIE
33190 SAINT MICHEL DE LAPUJADE

Le 29 mai 2012

RAR + copie par courriel : saint.michel.de.lapujade@wanadoo.fr

affaire : demande d'un droit de réponse_gazette Juillet 2010
objet : réponse à votre lettre du 30 avril 2012

Monsieur Le Maire,

Nous avons lu avec attention votre projet de communiqué.

Nous n'avons pas de remarques à faire concernant le premier paragraphe.

Pour le second, votre interprétation !!! de l'ordonnance du juge nous étonne :

- Vous écrivez : "...si désordre il y avait..."
 - le juge écrit : "...pour remédier aux désordres..."
- Vous continuez : "...la commune avait au préalable engagée des dépenses suffisamment conséquentes pour être exonérée de toute demande supplémentaire..."
 - le juge écrit : "...le chiffrage des travaux...sera... inférieur à l'enrichissement procuré..."

Nous nous permettons de préciser que l'argent est, à priori, un outil. Le résultat est le fruit de des "compétences" du manipulateur de l'outil. Les malfaçons sont confirmées par le juge. La mairie en porte donc l'entière responsabilité.

Votre deuxième paragraphe doit reprendre le texte de l'ordonnance du 28 décembre soit le dernier paragraphe de la page 1 dans son intégralité.

Le troisième paragraphe dira : La SCI de Lorette, bien que financée par son assurance juridique, a acceptée cette décision et n'a pas fait appel car l'enrichissement aux frais de la commune n'entre pas dans les moyens qu'elle s'accorde pour assurer son intégrité et sa survie.

Un quatrième paragraphe doit assurer à chaque lecteur un maximum d'informations non "prédigérées". Un simple lien vers internet pourra régler la question du volume à imprimer : http://textechant.pagesperso-orange.fr/crbst_5.html. Dans l'attente de votre retour cette page est temporairement protégée par le mot de passe : a4YjU3xNJiu21.

Pour clore cette histoire de muret nous vous informons, que cette affaire a commencé, avec l'accord de notre protection juridique, sur une des actions (récurrentes) de Monsieur Philippe BOISSONNEAU. Alors que nous jardinions tranquillement devant chez nous, celui nous a provoqué en affirmant notamment : "les fissures sur le dessus du muret c'est grave". Le juge les a qualifié de "désordres mineurs" (dont acte).

Pour clore un chapitre qui aura duré une decennie, nous vous avons demandé un droit de réponse au dernier trimestre 2011 après avoir au préalable mis en ligne un site internet (<http://textechant.pagesperso-orange.fr>) Nous avons décidé l'ensemble de cette opération, Monsieur Le maire, suite à votre interpellation à la cantonnade dans la rue "invoquant" une déclaration de travaux à faire. Une **nouvelle fois** vous étiez grossièrement dans l'erreur. Une **nouvelle fois** Monsieur Philippe BOISSONNEAU est intervenu avec un ton outrageant. Monsieur Philippe BOISSONNEAU est reparti "les yeux ouvert comme des soucoupes et les oreille basses".

Dans ce passé toujours Monsieur Le Premier Adjoint au Maire, alors que nous jardinions paisiblement devant chez nous, était venu nous dire que la Mairie n'avait pu rénover le carrefour sur les 4 axes (nous l'avions pourtant constaté sans jamais faire de remarque autre que de demander le busage du fossé sur toute sa longueur). Monsieur Philippe BOISSONNEAU, tenta de nous tromper en nous affirmant qu'il y avait une "erreur de cadastre". La question de manque de financement était pourtant la plus raisonnable. Qu'à cela ne tienne la communication avec les autorités municipales "étant pipées", c'est par avocat interposé que nous avons donné une leçon de savoir-faire et avons fait régler définitivement la question par la Mairie.

Dans ce passé toujours et encore, nous avons demandé à Monsieur Le Premier Adjoint au Maire, avant que la chaussée soit décaissée, un devis pour faire déplacer le compteur d'eau du fond du jardin au bord de la chaussée pour la raccorder au réseau principal côté rue.

Pendant un an !!!, il nous a précisé qu'il ne comprenait pas pourquoi il n'obtenait pas de réponse du... syndicat des eaux. Nous avons appris beaucoup plus tard qu'il nous aurait suffit d'en faire nous-même la demande (c'est chose faite maintenant)..

A l'époque, nous aurions pu imaginer que nous avons été de nouveau confronté à une nouvelle limite de compétence. En fait, Monsieur Philippe BOISSONNEAU nous donna la vraie motivation de ses choix en nous disant : "**de toute façon mon père ne veut pas**".

En fait, nous avons appris que la canalisation de son père passe aussi par notre jardin. Ayant alors entamé une demande de réponse côté justice, un des notables du village précisa : "vous verrez **Nous** avons le bras long". Cette affaire est toujours en cours de traitement par notre avocat. Nous n'en dirons pas donc pas plus en dehors du fait qu'une de nos amies policier a qualifié en jargon du métier cet environnement "de petite mafia locale".

Nous nous rappelons aussi alors que nous échangeons avec Monsieur Le Maire au sujet des travaux de rénovation que je projetais, Philippe BOISSONNEAU nous répondit avec dédain en mettant son visage à deux centimètres du notre : "il faut en avoir les moyens"...

Nous profitons de ce courrier pour dire que nous considérons que la communauté a fait ce qu'il fallait pour que l'intégrité de notre maison soit retrouvée. Cependant elle n'a pas eu les moyens de terminer le carrefour. Nous ne lui tenons pas rigueur de ne pas mener ses projets à terme pour des raisons financières.

Afin que le "FAUX" ne provoque plus... des questions sommes toutes justifiées, puis "des sourires en coin", nous informons que les travaux de rénovation (bâtisse SCI de Lorette) en cours ont été arrêtés pour causes de malfaçons à plus de 80%. Tous les travaux réalisés ont été payés.

Le problème avec les amateurs du perdant / perdant c'est que personne ne gagne. Il suffit de regarder la façade côté rue de notre bâtisse pour en être convaincu.

L'affaire suit son cours...

Monsieur Le MAIRE, lors de la remise des poubelles (écologie oblige) à la salle des fêtes et comme

vous avez pu le constater, Monsieur Philippe BOISSONNEAU en entrant nous a tendu la main en nous tournant le dos. Après avoir fait le tour de ... la question, nous avons bien des réponses mais vous en avez-vous une ? De notre côté, nous considérons que le sujet... disons plus précisément que seule cette question est incontournable.

Une dernière chose, Monsieur Le MAIRE dans votre lettre du 24 janvier 2012 vous écrivez : "concernant les attaques verbales... Je me serais fait un devoir d'y mettre un terme". Vous avez maintenant une réelle opportunité de passer à l'acte.

Dans l'attente de vous lire, nous vous prions d'agréer, Monsieur Le Maire, avec tout le respect que nous devons à votre fonction, nos salutations distinguées.

Le gérant

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Lamur', with a long horizontal stroke extending to the right.

Marc LAMUR